

ACCORD RELATIF A LA CONTRIBUTION AUX ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES DU COMITE D'ENTREPRISE

Article 1 - Champ d'application

Le présent accord s'applique à l'ensemble des entreprises et organismes employeurs privés à but non lucratif qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer auprès des personnes physiques toutes formes d'aide, de soin, d'accompagnement, de services et d'intervention à domicile ou de proximité, adhérents aux fédérations ADESSA-ADOMICILE Fédération nationale, FNAAFP-CSF et UNA et, conviennent des dispositions suivantes :

Article 2 : Principe

Conformément aux dispositions légales, le comité d'entreprise a des attributions économiques et professionnelles et des attributions sociales.

La gestion des activités sociales et culturelles implique obligatoirement un financement.

Article 3 : Financement

Afin d'assurer la mise en œuvre d'activités sociales et culturelles au sein du comité d'entreprise, il est prévu dans le budget une somme calculée conformément aux dispositions légales et réglementaires et au moins égale à 0,50% de la masse salariale brute.

Article 4 : Entrée en vigueur

Cet accord, sous réserve de la publication au Journal Officiel de son arrêté d'agrément, entrera en vigueur le même jour que l'entrée en vigueur de la convention collective de branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile.

Fait à Paris, le 21 mai 2010

To M N
T L EU CP

ORGANISATIONS EMPLOYEURS

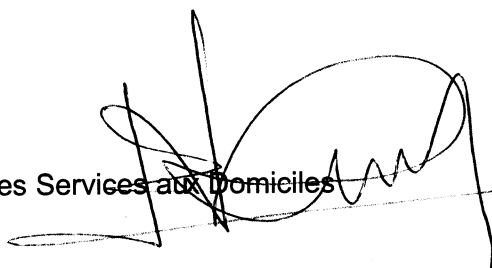
UNA

Monsieur Emmanuel VERNY

Union Nationale de l'Aide, Soins et des Services aux Domiciles

108/110, rue Saint Maur

75011 PARIS

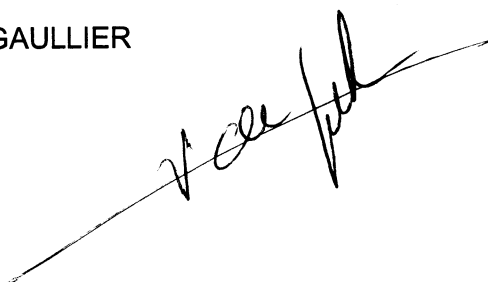


ADESSA A DOMICILE FEDERATION NATIONALE

Monsieur Jean de GAULLIER

3, rue de Nancy

75010 PARIS



FNAAFP/CSF

Madame Claire PERRAULT

Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire

Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet

75019 PARIS



ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

CFDT

Madame Maryvonne NICOLLE

Fédération Nationale des Syndicats des Services de Santé et Services Sociaux

48/49, avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS

CFE/CGC

Monsieur Claude DUMUR

Fédération Française Santé Action Sociale

39, rue Victor Massé – 75002 PARIS

CFTC

Monsieur Gérard SAUTY

Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens des Personnels actifs et retraités des services de santé et des services sociaux

10, rue de Liebnitz – 75018 PARIS

CGT

Madame Sylviane SPIQUE

Fédération Nationale des Organismes Sociaux

263, rue de Paris – Case 536 – 93515 MONTREUIL Cedex

CGT-FO

Madame Josette RAGOT

Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière

7, impasse Tenaille – 75014 PARIS

UNSA / SNAPAD

Monsieur Thierry OTT

Syndicat National Autonome du Personnel de l'Aide à Domicile

12 rue Louis Bertrand – 94200 IVRY SUR SEINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. O.', located at the bottom of the page.